

## **Mise à jour du 10 mars : naviguer dans les tarifs douaniers américains sur les exportations de produits biologiques**

Chers/Chères membres,

Alors que nous commençons à voir un soulagement sur un front tarifaire, de nouvelles menaces apparaissent. Samedi, la Chine a imposé des tarifs douaniers sur l'huile et la farine (tourteau) de canola, les pois, le porc et les produits d'aquaculture canadiens à compter du 20 mars 2025. Peu (ou pas) d'exportations de produits biologiques devraient être touchées, mais COTA continue de confirmer cette information auprès de ses membres des secteurs du porc et de l'aquaculture. Le gouvernement du Canada a également fourni des détails sur les mesures de soutien tarifaire destinées aux entreprises.

Lorsque de nouveaux tarifs sont annoncés, COTA compare les codes SH concernés avec les codes biologiques (lorsqu'ils sont disponibles) afin d'analyser l'incidence sur les entreprises biologiques. Nous sommes reliés aux communications d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du ministère des Finances, ce qui nous permet de vous fournir rapidement des liens vers des renseignements fiables et sûrs. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. Nous nous engageons à vous aider à franchir les prochaines étapes pour votre entreprise.

### **Quoi de neuf à partir du 10 mars ?**

COTA a publié une chronologie des principaux événements liés à la question tarifaire sur une [page web dédiée](#). De nombreux changements sont intervenus (et d'autres sont probablement à venir), mais voici la situation à ce jour.

### **Tarifs douaniers chinois**

Le 8 mars, la Chine a annoncé qu'à partir du 20 mars 2025, elle imposera des tarifs douaniers sur certaines importations canadiennes en réponse aux tarifs douaniers imposés par le Canada sur les véhicules électriques, l'acier et l'aluminium chinois, introduits l'automne dernier. Voir [l'annonce du Secrétariat de l'accès aux marchés d'AAC](#).

Un tarif de 100 % s'appliquera à huit produits canadiens, dont l'huile de colza, la farine (tourteau) de colza et les pois. L'annonce utilise le terme « colza » pour « canola ». Voir [les](#)

[codes SH concernés - Annexe 1 Liste des produits soumis à des droits de douane supplémentaires de 100 %](#).

Des tarifs douaniers de 25 % sur 49 poissons et fruits de mer et 15 produits du porc. Voir les [codes SH concernés - Annexe 2 Liste des produits soumis à des tarifs additionnels de 25 % Liste 2 de la Chine](#).

COTA a analysé les produits de l'annexe 1 et aucune exportation de produits biologiques ne sera affectée. Comme il existe peu de données sur les exportations de viande de porc et de produits aquacoles biologiques, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'incidence sur le secteur. Nous avons contacté les membres susceptibles d'être touchés afin de mieux comprendre la situation.

### **Soutien aux entreprises canadiennes**

Le 7 mars, le gouvernement a annoncé les premières mesures visant à protéger les entreprises et les travailleurs canadiens. Bien que les tarifs aient été annoncés à l'origine pour faire face aux tarifs américains, ces mesures de soutien s'appliqueront également à la dernière série de tarifs imposés par le gouvernement chinois. Pour plus de détails et de liens, voir le communiqué de presse intitulé « [À la défense des entreprises et des travailleurs canadiens](#) ». Les points saillants sont les suivants :

5 milliards de dollars sur deux ans, à partir de 2025, provenant du [Programme d'impact commercial](#) par l'intermédiaire [d'Exportation et développement Canada \(EDC\)](#). Le but est d'aider les exportateurs à atteindre de nouveaux marchés pour les produits canadiens et d'aider les entreprises à relever les défis économiques imposés par les tarifs douaniers, notamment les pertes dues au non-paiement, les fluctuations monétaires, le manque d'accès aux flux de trésorerie et les obstacles à l'expansion. Faites [l'évaluation rapide d'EDC](#) pour voir quelles solutions financières pourraient être avantageuses pour votre entreprise.

[500 millions de dollars de prêts à taux avantageux disponibles par l'entremise de la Banque de développement du Canada](#) pour soutenir les entreprises touchées dans les secteurs directement visés par les tarifs douaniers, ainsi que les entreprises de leurs chaînes d'approvisionnement. Les entreprises bénéficieront également de services de conseil dans des domaines tels que la gestion financière et la diversification des marchés.

[Un milliard de dollars de nouveaux financements par l'intermédiaire de Financement agricole Canada](#). Il s'agit de réduire les obstacles financiers auxquels se heurte l'industrie agricole et alimentaire canadienne. Cette offre de prêt aidera à résoudre les problèmes de trésorerie afin que les entreprises puissent s'adapter à un nouvel environnement opérationnel et continuer à fournir les produits agricoles et alimentaires de haute qualité sur lesquels les Canadien.nes comptent.

Assouplissement temporaire du [Programme de travail partagé de l'Assurance-emploi \(AE\)](#) pour accroître l'accès et la durée maximale des accords. Le programme de travail partagé prévoit le versement de prestations d'assurance-emploi aux salarié.es qui conviennent avec leur employeur.euse de réduire leurs heures de travail en raison d'une baisse de l'activité économique indépendante de la volonté de l'employeur.euse. Cela permet aux employeur.euses de conserver les travailleur.euses expérimenté.es et d'éviter les licenciements, et aux travailleur.euses de conserver leur emploi et leurs compétences tout en complétant leur salaire réduit par des prestations d'assurance-emploi.

## **Foire aux questions**

### **1. Comment la date d'entrée en vigueur du 20 mars 2025 pour les dates chinoises sera-t-elle calculée pour les produits en transit ?**

AAC tente toujours d'obtenir des éclaircissements sur cette question auprès de son poste à Beijing. Les premières indications suggèrent qu'elles seront basées sur la date de débarquement du produit dans le port en Chine, mais cela n'a pas été confirmé.

### **2. Pouvez-vous clarifier les soutiens qui seront disponibles pour l'aquaculture (par exemple, l'aquaculture ne fait pas partie de Financement agricole Canada, FAC) ?**

Les produits de la pêche et des fruits de mer figurent sur la liste des produits qui seraient admissibles aux soutiens supplémentaires annoncés pour Exportation et développement Canada (EDC) et la Banque de développement du Canada (BDC). Cette question devrait être examinée au cas par cas pour les produits aquacoles dans le cadre des aides de FAC.

**3. Mark Carney a remporté la direction du Parti libéral du Canada et est le Premier ministre élu. Quel impact cela aura-t-il sur la réponse du Canada aux tarifs douaniers et comment l'industrie continuera-t-elle à s'engager ou à être consultée si des élections sont convoquées (c'est-à-dire si la convention de transition est mise en place) ?**

Si des élections sont convoquées, la convention de transition sera mise en place avec des règles limitant l'engagement avec les Canadiens. Dans le passé, il y a eu des exceptions pour les questions de sécurité nationale ainsi que pour les sujets à forte incidence. Bien que les règles spécifiques n'aient pas encore été publiées puisque les élections n'ont pas encore été déclenchées, les hauts fonctionnaires ont assuré les acteurs de l'industrie que le gouvernement continuerait à s'engager avec l'industrie et à travailler pour résoudre la question tarifaire, d'autant plus que la résolution de la question est une priorité pour tous les principaux partis politiques.

- Au Canada, la convention de transition limite les actions d'un gouvernement pendant une élection ou après avoir perdu la confiance du Parlement. Pendant cette période, le gouvernement est censé limiter ses actions et éviter de prendre des décisions importantes ou d'apporter des changements politiques qui pourraient lier ou limiter le nouveau gouvernement. Cela garantit que le gouvernement évite de prendre des décisions majeures qui pourraient affecter le résultat des élections ou restreindre l'autorité du nouveau gouvernement.

**4. Que font les provinces/territoires face aux tarifs douaniers ?**

Les provinces/territoires et le gouvernement fédéral collaborent dans le cadre d'une approche d'Équipe Canada pour résoudre rapidement la question des tarifs douaniers américains. En plus de travailler ensemble pour [éliminer les barrières commerciales au Canada](#), ils discutent des aides provinciales/territoriales qui complètent l'ensemble des programmes d'aide fédéraux. Les provinces et territoires ont également pris leurs propres mesures pour faire pression sur le gouvernement américain afin qu'il supprime les tarifs douaniers. Par exemple, à partir d'aujourd'hui, le 10 mars, le [gouvernement de l'Ontario a appliqué une surtaxe de 25 % sur toutes les exportations d'électricité vers les États-Unis](#) dans le cadre de la première série de mesures de rétorsion de la province contre les tarifs douaniers américains sur le Canada.

**En savoir plus**

Veillez consulter la [page Web de COTA sur la situation tarifaire](#), où nous avons répondu aux questions au fur et à mesure qu'elles se présentaient. Ce site est mis à jour selon l'évolution de la situation.

**Pour les discussions sur les tarifs douaniers :**

My-Lien Bosch, Relations gouvernementales et affaires réglementaires, [mbosch@canada-organic.ca](mailto:mbosch@canada-organic.ca)

Tia Loftsgard, Directrice générale, [tloftsgard@canada-organic.ca](mailto:tloftsgard@canada-organic.ca)

**Pour les programmes de financement :**

Kim De Lallo, Relations avec les membres et développement commercial, [kdelallo@canada-organic.ca](mailto:kdelallo@canada-organic.ca)

Nous vous remercions de votre collaboration continue alors que nous traversons ensemble cette période d'incertitude.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Tia Loftsgard

Directrice générale, COTA